Sénat Senate

Canada

Développement durable : Il est temps de joindre le geste à la parole

Deuxième rapport provisoire
du
Comité sénatorial permanent de
l'Énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

L'honorable Tommy Banks, *président*
L'honorable Ethel Cochrane, *vice-présidente*

Juin 2005

This report is also available in English

Des renseignements sur le Comité sont donnés sur le site :

http://www.senate-senat.ca/EENR-EERN.asp

Information regarding the Committee can be obtained through its web site:

http://www.senate-senat.ca/EENR-EERN.asp

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES..... i

ORDRE DE RENVOI..... ii

INTRODUCTION 1

LES BONNES INTENTIONS NE SUFFISENT PAS 3

VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : COMBLER LES LACUNES 6

CONCLUSION..... 11

RECOMMANDATIONS 13

ANNEXE A: 14

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

L'hon. Tommy Banks – président
L'hon. Ethel Cochrane – vice-présidente

L' hon. Willie Adams
L' hon. David Angus
L' hon. John Buchanan, C.P.
L' hon. Ione Christensen
L' hon. Leonard J. Gustafson
L' hon. Isobel Finnerty
L' hon. Colin Kenny
L' hon. Raymond Lavigne
L' hon. Lorna Milne
L' hon. Mira Spivak

Membres d'office du Comité :

Les honorables sénateurs : Jack Austin, C.P. (ou Bill Rompkey, C.P.) et Noël A. Kinsella (ou Terry Stratton).

Les honorables sénateurs Chaput, Fraser, Gill, Harb, Hubley et Ruth étaient membres du Comité ou ont participé à ses travaux sur cette étude au cours de cette session.

Personnel du Comité :

Mme Lynne C. Myers, analyste de la recherche, Division des sciences et de la technologie, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement;

M. Frédéric Beauregard-Tellier, analyste de la recherche, Division de l'économie, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement;

Mme Keli Hogan, greffier du Comité, Direction des comités du Sénat;

Mme Kae Schade, adjointe administrative, Direction des comités du Sénat.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 19 octobre 2004 :

L'honorable sénateur Banks propose, appuyé par l'honorable sénateur Ferretti Barth :

Que le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles soit autorisé à étudier et à faire rapport sur de nouvelles questions concernant son mandat :

a) la situation actuelle et l'orientation future des ressources énergétiques du Canada sur les plans de la production, de la distribution, de la consommation, du commerce, de la sécurité et de la durabilité;

b) des défis environnementaux du Canada, y compris ses décisions concernant le changement climatique mondial, la pollution atmosphérique, la biodiversité et l'intégrité écologique;

c) la gestion et l'exploitation durables des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables dont l'eau, les minéraux, les sols, la flore et la faune;

d) les obligations du Canada issues de traités internationaux touchant l'énergie, l'environnement et les ressources naturelles, et leur incidence sur le développement économique et social du Canada;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus durant la deuxième session de la trente-septième législature soient déférés au Comité; et

Que le Comité fasse périodiquement rapport au Sénat, au plus tard le 30 juin 2006, et qu'il conserve jusqu'au 1 septembre 2006 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Paul C. Bélisle

DÉVELOPPEMENT DURABLE : IL EST TEMPS DE JOINDRE LE GESTE À LA PAROLE

INTRODUCTION

Dans les années qui ont suivi la parution du rapport de la Commission Brundtland, *Notre avenir à tous*, en 1987, de nombreux pays dont le Canada ont fait du développement durable un objectif déclaré. La Commission avait défini cette notion en termes généraux : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les possibilités pour les générations à venir de pouvoir répondre à leurs propres besoins. »[1] Elle avait mis le monde au défi de repenser la nature et la structure fondamentales des systèmes socioéconomiques qui sont basés sur la consommation des ressources. Le développement « durable » (ou « viable ») n'est réalisable à long terme, selon elle, que par l'équilibre entre nos impératifs économiques, sociaux et environnementaux.

La Commission avait défini cette notion en termes généraux : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les possibilités pour les générations à venir de pouvoir répondre à leurs propres besoins. »

Aujourd'hui, nombreux sont les gouvernements et les entreprises du Canada qui se gargarisent de cette notion. Pour beaucoup, c'est un vœu pieux. Trop souvent, on hésite quand il s'agit d'agir vraiment par des moyens concrets.

Aujourd'hui, nombreux sont les gouvernements et les entreprises du Canada qui se gargarisent de cette notion. Pour beaucoup, c'est un vœu pieux.

Cela, la plupart des Canadiens le comprennent. Ils savent intuitivement que d'une façon ou d'une autre, nous devons agir.

Avec le ministre de l'Environnement Stéphane Dion, ils conviennent que « le rapport entre le genre humain et la planète, tel qu'il se pose depuis l'avancé de l'industrialisation, est insoutenable et qu'il faut le changer. »[2] Les changements climatiques, la dégradation du sol, la pollution de l'air et de l'eau et la réduction alarmante de la biodiversité nous rappellent la nécessité du changement. Quant à notre gouvernement et à nos chefs d'entreprises, agissent-ils en conséquence? Certains oui, parfois avec beaucoup de succès.

---

(1) Commission mondiale de l'environnement et du développement (commission Brundtland), *Notre avenir à tous,* Nations Unies, 1987.

(2) L'honorable Stéphane Dion, ministre de l'Environnement, Délibérations du Comité, 16 novembre 2004.

Trop souvent cependant, la réponse à cette question est non.

L'inaction généralisée que l'on observe est plus que décevante. Elle est lourde de conséquences négatives pour l'environnement naturel du Canada.

L'inaction généralisée que l'on observe est plus que décevante. Elle est lourde de conséquences négatives pour l'environnement naturel du Canada.

Devant le Comité, la commissaire à l'environnement et au développement durable a dressé le tableau suivant : « [On] dénombre actuellement 75 nouvelles espèces menacées et des centaines de sites contaminés au Canada. La pêche à la morue s'est effondrée; le pergélisol est en train de fondre dans le nord du Canada; les villes déclenchent de fréquentes alertes au smog; on demande aux gens de faire bouillir l'eau parce que l'eau potable est polluée dans un pays où les réserves d'eau douce sont plus nombreuses que dans n'importe quel autre pays; on commence à trouver des traces de produits chimiques toxiques comme les BPC dans le lait maternel. Je suis certaine que vous pouvez, vous aussi, donner d'autres exemples. Le point à retenir, c'est que les effets de l'absence de développement durable se font sentir. »(3)

Il faut faire plus qu'agiter les bras devant la litanie des menaces très réelles à notre environnement. Nous devons nous lancer avec détermination sur la voie du développement durable. Comme l'a dit Elizabeth May dans son témoignage devant le Comité : « Nous devons agir parce qu'autrement nous connaîtrons d'énormes difficultés du fait que les changements que nous infligeons à la biosphère sont implacables et dans bien des cas irréversibles. »(4)

Nous devons nous lancer avec détermination sur la voie du développement durable.

Ce ne sont pas seulement la commissaire et les écologistes qui lancent un cri d'alarme. Bien des observateurs respectés, qu'on ne soupçonne pas d'être acquis à cette cause, commentant ouvertement la performance médiocre du Canada. Ainsi, dans son dernier examen de notre rendement environnemental, le Conference Board conclut que le Canada est un acteur très moyen comparé aux autres pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE).(5) Le Conference Board a constaté que le Canada produit de grandes quantités de déchets dangereux, a un grave problème de

(3) Johanne Gélinas, Commissaire à l'environnement et au développement durable, Délibérations du Comité, 16 novembre 2004.

(4) Elizabeth May, directrice exécutive du Sierra Club du Canada, Délibérations du Comité, 2 décembre 2004.

(5) Conference Board of Canada, *Performance and Potential 2004-05: How Can Canada Prosper in Tomorrow's World*, 2004.

qualité de l'air dans les villes et émet des gaz à effet de serre en quantité considérable peu importe le critère de mesure.[6]

Sur la même note, les délégués au Forum économique mondial de Davos de 2005 ont appris que si le Canada dispose d'abondantes ressources naturelles, il réussit mal à réduire la pollution qu'il envoie outre-frontière, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air, de même qu'à gérer ses ressources naturelles.

L'OCDE a récemment conclu que le Canada a encore beaucoup à faire pour progresser réellement sur la voie du développement durable. Notre pays en reconnaît la nécessité, selon l'OCDE, mais « il n'a pas encore mis en œuvre de politique et d'action concrète dans ce domaine. »[7]

Notre pays en reconnaît la nécessité, selon l'OCDE, mais « il n'a pas encore mis en œuvre de politique et d'action concrète dans ce domaine. »

C'est là un euphémisme poli. Un large fossé demeure entre le discours officiel et l'action du gouvernement.

LES BONNES INTENTIONS NE SUFFISENT PAS

Le tableau n'est pas totalement sombre. Dans certains cas, le gouvernement a réussi à appliquer des politiques de développement durable. À titre d'exemple, nous avons considérablement progressé dans la réduction des émissions qui causent les pluies acides et l'épuisement de la couche d'ozone. Ces réussites sont dues seulement à l'action persistante et soutenue de l'État. Malheureusement, les bonnes nouvelles sont l'exception. Le Canada doit agir beaucoup plus systématiquement pour se mettre sur la voie du développement durable. Nous avons des raisons d'espérer. Comme l'écrit David Boyd dans un ouvrage déterminant, le Canada dispose d'un potentiel considérable pour progresser davantage sur la voie du développement durable.[8]

---

(6) Ibid.

(7) Organisation pour la coopération et le développement économique, communiqué « Examen par l'OCDE des performances environnementales du Canada : des progrès encourageants mais il reste beaucoup à faire », 29 septembre 2004.

(8) David R. Boyd, *Unnatural Law, Rethinking Canadian Environmental Law and Policy*, Vancouver, UBC Press, 2003.

Le gouvernement doit faire preuve de leadership et aller au-delà du discours. Il doit prendre des mesures concrètes et bien pensées pour positionner le Canada sur la voie du développement durable. Cela ne sera pas facile. Il faudra une détermination *soutenue* à faire les choses différemment, plus efficacement et en regardant vers l'avenir. Il faudra faire plus pour donner l'exemple. Le budget 2005 est encourageant à cet égard. Il affecte des sommes substantielles à de nouvelles mesures pour combattre les changements climatiques et appuyer le développement et l'application de technologies vertes.

Le gouvernement doit faire preuve de leadership et aller au-delà du discours.

À maintes reprises, on a promis bien des choses aux Canadiens; on a fait grandir leurs attentes. Malheureusement, le progrès est lent, les politiques sont inégales et les mouvements de repli sont fréquents.

En 1990, peu après le lancement du Plan vert du Canada, le ministre de l'Environnement avait proclamé que notre objectif général n'était rien de moins que de faire du développement durable une réalité pratique au Canada.(9) Ce Plan vert n'a jamais été pleinement réalisé. On l'a abandonné graduellement. L'élan était perdu : d'autres priorités ont pris sa place.

Aujourd'hui, 15 ans plus tard, le gouvernement du Canada tient à peu près le même discours. Le ministre de l'Environnement a récemment déclaré que l'État fédéral prendrait les mesures nécessaires pour « mieux protéger notre nature et notre qualité de vie et s'assurer que le Canada soit un pays-phare de l'économie durable. Nous avons besoin d'un Projet vert pour le Canada. »(10)

Le 13 avril 2005, le gouvernement du Canada a dévoilé son plan révisé tant attendu de mise en œuvre de Kyoto. Il révèle ainsi la première phase du « Projet vert ». Nous avons souligné les écarts entre les intentions et les résultats du passé, et nous espérons maintenant un engagement réel et soutenu de la part du gouvernement. Nous attendons également le rapport sur la mise en œuvre de Kyoto que devrait déposer sous peu le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes.

Le but du Projet vert est de favoriser l'environnement durable dans une économie plus concurrentielle. Voilà des intentions louables avec lesquelles tous sont d'accord, mais le gouvernement est-il prêt cette fois-ci à prendre tous les moyens qu'il faut pour réaliser cette promesse?

---

(9) Robert De Cotret, "Citizen participation is key to Green Plan," *The Record (Waterloo Region)*, page A7, 18 décembre 1990.

(10) L'honorable Stéphane Dion, http://www.ec.gc.ca/minister/speeches/2005/050215_s_f.htm.

Nous l'espérons. Cependant, nous devons constater qu'à ce jour, comme le note l'OCDE dans son évaluation de la performance environnementale du Canada, « La concrétisation des objectifs du développement durable en mesure d'intégration institutionnelle et par la voie du marché a été relativement limité, et le chemin qui mène au développement durable demeure souvent flou, inexploré et long à parcourir. »[11]

C'est là du langage de fonctionnaire qui veut dire « Assez parlé : agissons! »

L'échec des gouvernements successifs à réaliser les promesses de développement durable est bien documenté.

L'échec des gouvernements successifs à réaliser les promesses de développement durable est bien documenté. En 1997, notre tout premier commissaire à l'environnement et au développement durable notait : « Dans de nombreux domaines, le rendement du gouvernement fédéral est inférieur aux objectifs qu'il a énoncés. Cet écart reflète l'incapacité de traduire l'orientation politique en mesures efficaces. »[12]

C'est un peu plus clair, mais cela veut encore dire « grand parleur, petit faiseur. »

Pas grand chose a changé depuis. La commissaire s'est récemment fait l'écho de son prédécesseur : « Au cours de nos travaux de vérification, nous avons relevé des lacunes importantes pour ce qui est de joindre le geste à la parole; il y a toujours un écart au niveau de la mise en œuvre. »[13] Annoncer des plans et lancer de projets, c'est bien beau, mais le Canada a besoin de mettre de la chair sur ces squelettes; il a besoin d'un engagement soutenu. Il nous faut des politiques adaptées pour pouvoir les mettre en œuvre réellement, et le gouvernement les connaît déjà.

Cette lacune au niveau de la mise en œuvre a conduit la commissaire à conclure : « à un manque de leadership et à l'absence de priorités et de volonté de la part du gouvernement du Canada. Ce dernier n'a pas fait de progrès véritables pour assurer la protection de l'environnement et le développement durable. »[14] Cela n'est pas surprenant car malgré les beaux discours, le développement durable et la protection de l'environnement ont rarement été au cœur des priorités de quelque gouvernement que ce soit.

---

(11) Organisation de coopération et de développement économique, Examens environnementaux de l'OCDE : Canada, 2004.

(12) Bureau du vérificateur général du Canada, Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable (1997 :11).

(13) Johanne Gélinas (2004).

(14) Ibid.

À titre d'illustration, ce commentaire du ministre de l'Environnement, qui témoigne de ses années d'expérience au Cabinet devant le Comité : « En tant que ministre, je me suis occupé des affaires intergouvernementales pendant huit ans et je ne me souviens pas d'une seule situation où l'environnement a fait partie des discussions, si ce n'était lors d'une réunion des ministres de l'Environnement. Cela doit changer. »[15]

Il a bien raison.

Comme la commissaire l'a relevé, les changements climatiques auquel le monde entier est confronté donne au gouvernement du Canada l'occasion de prendre l'initiative, de « faire de l'environnement et du développement durable une priorité véritable et d'introduire des incitatifs afin de récompenser le succès et l'action. »[16]

... les changements climatiques auquel le monde entier est confronté donne au gouvernement du Canada l'occasion de prendre l'initiative, de « faire de l'environnement et du développement durable une priorité véritable et d'introduire des incitatifs afin de récompenser le succès et l'action. »

Pourquoi alors l'action met-elle tant de temps à venir? Quels sont les facteurs qui, malgré toutes les bonnes intentions des gouvernements successifs, nuisent au progrès vers le développement durable? Le Comité formule les observations et recommandations suivantes, convaincu que le gouvernement aura plus de résultats s'il en tient compte.

VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : COMBLER LES LACUNES

Progresser réellement vers le développement durable, cela nécessite un réexamen complet de *tous* les aspects de la politique du gouvernement. Cela implique nécessairement des changements substantiels. Le gouvernement du Canada dispose des outils pour faire le travail. Pourtant, à maintes reprises, il a hésité à les utiliser et à mettre le Canada sur la voie du développement durable.

Progresser réellement vers le développement durable, cela nécessite un réexamen complet de tous les aspects de la politique du gouvernement.

En particulier, malgré ses assurances répétées, il a renoncé à introduire les réformes fiscales et réglementaires d'envergure qui sont absolument nécessaires pour bien intégrer les impératifs économiques, sociaux et environnementaux. En fait, le gouvernement n'a guère donné suite à sa promesse de rassembler l'information de base pour réformer la fiscalité afin d'inciter les activités durables et de décourager les activités qui ne sont pas écologiques. Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la

(15) L'honorable Stéphane Dion (16 novembre 2004).

(16) Johanne Gélinas (2004).

Chambre des communes avant recommandé la chose dans un rapport de 1995, et le gouvernement avant accepté cette recommandation.

Comme M. Glen Toner le constatait il y a quelques années, l'hésitation du fédéral à utiliser ses outils financiers et fiscaux pour appuyer le développement durable, combiné à sa capacité scientifique réduite et à son aversion de la réglementation nouvelle, tout cela a fait qu'il est de moins en moins capable de mener.[17]

Depuis qu'il a fait ce constat en 2000, le gouvernement semble en avoir reconnu la véracité. Son budget 2005 affirme ce qui suit :

> *« L'adoption d'une stratégie en vue d'une économie productive et en expansion et d'un environnement durable exige que le gouvernement déploie l'éventail complet des instruments stratégiques dont il dispose afin de maximiser son influence. Pour assurer la réalisation des objectifs environnementaux, cette stratégie comprendra des instruments de réglementation selon lesquels le gouvernement établit des règles, et les marchés – producteurs et consommateurs – sont invités à s'adapter en conséquence. Elle englobera aussi des accords volontaires et des dépenses publiques, comme des investissements en innovation. Fait important, elle inclura également des « instruments économiques » – comme des subventions ciblées et des mesures fiscales visant à tirer parti des forces du marché et à produire sur le marché des résultats à la fois efficaces et respectueux de l'environnement. »*[18]

Malgré ce constat apparent, la réforme avance à pas de tortue. Comme le dit le Comité dans son rapport de novembre 2004, *Le Défi d'une tonne : passons à l'action*, le gouvernement continue de compter avant tout sur le marketing social, l'éducation et d'autres mesures volontaires largement inefficaces.[19] Il a manifesté une réticence inexplicable à utiliser tous les outils à sa disposition.

Malgré ce constat apparent, la réforme avance à pas de tortue.

Comme l'affirmait Pierre Sadik de la Coalition du budget vert dans son témoignage devant le Comité « le gouvernement du Canada […] veut se fier aux mesures volontaires […]. Il veut employer les

(17) Glen Toner, « Canada: From Early Frontrunner to Plodding Anchorman, » dans W.M. Lafferty et J. Meadowcroft, éd., *Implementing Sustainable Development: Strategies and Initiatives in High Consumption Societies*, Oxford University Press, 2000, pp. 53-84.

(18) Finance Canada, Budget 2005, Plan, annexe 4.

(19) Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, *Le Défi d'une tonne : passons à l'action*, novembre 2004.

subsides, mais il ne veut pas recourir à certains des outils qui ont vraiment de l'effet. »[20] Il affirme également :

> *« [L]e Canada se retrouve dans une situation désavantagée sur les plans environnemental et économique par rapport aux autres pays développés, du fait qu'il ne profite pas des instruments fiscaux en combinaison avec d'autres mesures pour promouvoir le développement durable. »*[21]

Il est temps que le gouvernement du Canada se mouille, fasse preuve de leadership et dépose les réformes nécessaires. Cela exigera plus de volonté politique, plus de coordination et d'intégration au sein des ministères et entre les ministères et, surtout, la reconnaissance véritable que le développement durable est un des dossiers les plus urgents pour le Canada aujourd'hui.

RECOMMANDATIONS

Les sondages révèlent systématiquement que les Canadiens *attendent* de leur gouvernement un rôle directif dans les dossiers cruciaux comme les changements climatiques et la pollution de l'air. De plus en plus, nous reconnaissons que ces problèmes sont des « indicateurs de la situation intolérable à laquelle nous faisons face au début du XXIe siècle. »[22] Ils soulignent la nécessité de passer à une forme plus écologique de développement.

À cette fin, le Comité estime que le gouvernement du Canada doit prendre les mesures suivantes pour lever les obstacles à la mise en œuvre.

Le premier pas et le plus fondamental, c'est de rédiger et d'articuler une Stratégie fédérale du développement durable …

1. Le premier pas et le plus fondamental, c'est de rédiger et d'articuler une Stratégie fédérale du développement durable qui guidera *chaque* ministère fédéral dans la préparation de sa stratégie de développement durable. On y gagnerait une vision commune pour un avenir viable. La commissaire à l'environnement et au développement durable exhorte sans succès depuis plusieurs années le gouvernement à prendre cette mesure. Faute de cela, chaque ministère poursuit sa propre stratégie, certains avec plus de succès que d'autres, et sans garantie que les stratégies seront conformes à la politique environnementale globale ou mutuellement compatibles. En 2001,

(20) Pierre Sadik, gestionnaire de programme, Coalition du budget vert, Délibérations du Comité, 3 février 2005.

(21) Ibid.

(22) Glen Toner, Mémoire au Comité, 2 décembre 2004.

après avoir examiné pendant trois ans les stratégies de 28 ministères et agences, la commissaire concluait que « certains ministères considèrent leurs activités de développement durable comme un exercice bureaucratique et qu'ils n'essaient pas réellement de rendre leurs activités plus durables. [23]

Recommandation 1

Le développement durable doit devenir un principe organisationnel fondamental du gouvernement du Canada. Cela exigera la création d'une stratégie fédérale du développement durable claire.

---

2. L'évaluation environnementale stratégique des projets de loi et de politiques du gouvernement peut être un complément extrêmement utile à la Stratégie du développement durable, dans la mesure où on l'applique de façon systématique. Cette évaluation verrait à ce que les actions projetées ne viennent pas contredire les politiques, lois ou objectifs gouvernementaux existants.

Bonne nouvelle, il existe déjà une directive du Cabinet demandant cette évaluation pour tous les projets de loi. Mauvaise nouvelle, la directive n'est pas appliquée. Le résultat, c'est que les projets sont souvent présentés au Cabinet avant d'avoir été suffisamment évalués. Les politiques fédérales, qui sont toutes examinées par Justice Canada pour leur constitutionnalité, devraient être également revues dans l'optique du développement durable, avant d'être présentées au Cabinet. Le bureau du premier ministre et le Bureau du Conseil privé doivent jouer un rôle déterminant à cet égard. C'est la seule façon d'assurer que le développement durable s'impose comme principe organisationnel fondamental au gouvernement.

Les politiques fédérales, qui sont toutes examinées par Justice Canada pour leur constitutionnalité, devraient être également revues dans l'optique du développement durable, avant d'être présentées au Cabinet . . .

Recommandation 2

Un Secrétariat du développement durable devrait être créé au Bureau du Conseil privé. Avant de cheminer, tous les projets de politique et de loi du gouvernement devraient être évalués et approuvés par ce Secrétariat pour leur compatibilité avec la stratégie de développement durable du gouvernement.

---

(23) Commissaire à l'environnement et au développement durable, http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/media.nsf/html/c1pr02_f.html.

3. Le ministre des Finances et ses fonctionnaires doivent, à cause de leur connaissance intime de l'économie et des instruments économiques, participer intimement à la réalisation du développement durable au Canada, ce qui n'est pas le cas actuellement. La réforme fiscale à l'appui du développement durable (« l'écologisation de la fiscalité ») doit devenir réalité au Canada, et seul le ministère des Finances peut y voir. Comme on l'a noté, ce ministère a reconnu que : « L'adoption d'une stratégie en vue d'une économie productive et en expansion et d'un environnement durable exige que le gouvernement déploie l'éventail complet des instruments stratégiques dont il dispose afin de maximiser son influence. »[24] Cela doit inclure des instruments économiques. Le ministre des Finances doit prendre l'initiative de transformer ces paroles en actions.

La réforme fiscale à l'appui du développement durable (« l'écologisation de la fiscalité ») doit devenir réalité au Canada, et seul le ministère des Finances peut y voir.

Pourtant, ce ministre n'est pas membre permanent du nouveau Comité ad hoc du Cabinet sur le développement durable et l'environnement, même si c'est son ministère qui devrait « écologiser » la fiscalité.

Recommandation 3

Le ministre des Finances devrait présider un Comité permanent du Cabinet sur le développement durable et l'environnement, et devrait faire de l'écologisation de la fiscalité une priorité.

---

4. La réforme de l'approvisionnement, à tous les paliers de l'État, s'impose d'urgence. Important acheteur de biens et services, l'État fédéral doit donner l'exemple. À ce jour, il ne l'a pas fait. M. Toner constate ceci : « En dépit des promesses qu'il avait faites depuis le plan vert de se servir de son pouvoir d'achat pour appuyer la croissance de produits et d'entreprises durables, le gouvernement fédéral n'a jamais mis en œuvre de démarche systématique en ce sens. Il n'a pas joint le geste à la parole. »[25]

La réforme de l'approvisionnement, à tous les paliers de l'État, s'impose d'urgence. Important acheteur de biens et services, l'État fédéral doit donner l'exemple.

À cet égard, le Comité s'inquiète particulièrement de la lenteur de l'État fédéral à introduire des véhicules plus propres et plus économes d'essence dans son parc automobile. Durant l'exercice 2003-04, il a acheté 3 432 véhicules. Parmi ceux-ci, seulement 11 % étaient des véhicules hybrides ou à carburant de remplacement.[26] Cela

(24) Finance Canada, Budget 2005, Plan, annexe 4.

(25) Glen Toner (2 décembre 2004).

(26) Secrétariat du Conseil du Trésor, *Rapport sur l'application de la Loi sur les carburants de remplacement, exercice 2003-04,* http://www.tbs-sct.gc.ca/report/other/2003/afa2003-04-PR_e.asp?printable=True.

contrevient à l'esprit de notre propre *Loi sur les carburants de remplacement* et souligne l'échec du fédéral à utiliser à bon escient son pouvoir d'achat considérable pour donner l'exemple de l'adaptation au développement durable.

Recommandation 4

Le gouvernement du Canada doit déposer une politique d'approvisionnement vert pour que l'État fédéral réduise le gaspillage et n'achète que les biens et services les plus verts et les plus efficaces.

---

5. Comme l'a expliqué Elizabeth May au Comité, en fin de compte : « l'inaction face à tous ces problèmes est attribuable à une absence de volonté politique. Pour qu'il y ait volonté politique, il faut que les intervenants comprennent que les menaces [environnementales] sont réelles et qu'il est urgent d'y faire face. La plupart du temps, le système et les pouvoirs en place ne comprennent pas ces menaces ni l'urgence qu'il y a à intervenir. »(27) Cela s'explique en partie par le fait que notre capacité à suivre et à comprendre le changement écologique a été compromise par près de dix ans de coupures dans les budgets fédéraux consacrés à la recherche et au monitorage scientifiques.

... notre capacité à suivre et à comprendre le changement écologique a été compromise par près de dix ans de coupures dans les budgets fédéraux consacrés à la recherche et au monitorage scientifiques.

Recommandation 5

Le gouvernement du Canada devrait accroître considérablement le financement d'Environnement Canada, des universités, et des autres institutions scientifiques, afin qu'ils puissent reprendre ou entreprendre des travaux essentiels de recherche et de suivi en environnement à long terme qui serviront à documenter la politique canadienne du développement durable.

CONCLUSION

Le développement durable est une priorité des Canadiens. Il est important pour notre santé et notre bien-être, et pour ceux des générations futures. Le défi des changements climatiques a rendu encore plus pressante la nécessité du développement durable. Il est temps que le gouvernement du Canada fasse preuve d'un leadership plus vigoureux. Il est temps d'agir. Les bonnes intentions et les mesures volontaires ne suffisent pas. On a déjà perdu trop de temps :

Le défi des changements climatiques a rendu encore plus pressante la nécessité du développement durable. Il est temps que le gouvernement du Canada fasse preuve d'un leadership plus vigoureux. Il est temps d'agir. Les bonnes intentions et les mesures volontaires ne suffisent pas.

(27) Elizabeth May (2 décembre 2004).

il faut passer à l'action. Comme la Commission Brundtland l'affirmait clairement en 1987, la vision, l'initiative et la détermination politique peuvent faire du développement durable une réalité. « En dernière analyse, le développement durable doit reposer sur la volonté politique. »[28]

Les chefs de tous les partis sont-ils prêts à relever le défi?

Le Comité l'espère ardemment.

Les chefs de tous les partis sont-ils prêts à relever le défi?

(28) Cité par Glen Toner (2 décembre 2004).

RECOMMANDATIONS :

Recommandation 1

Le développement durable doit devenir un principe organisationnel fondamental du gouvernement du Canada. Cela exigera la création d'une stratégie fédérale du développement durable claire.

Recommandation 2

Un Secrétariat du développement durable devrait être créé au Bureau du Conseil privé. Avant de cheminer, tous les projets de politique et de loi du gouvernement devraient être évalués et approuvés par ce Secrétariat pour leur compatibilité avec la stratégie de développement durable du gouvernement.

Recommandation 3

Le ministre des Finances devrait présider un Comité permanent du Cabinet sur le développement durable et l'environnement, et devrait faire de l'écologisation de la fiscalité une priorité.

Recommandation 4

Le gouvernement du Canada doit déposer une politique d'approvisionnement vert pour que l'État fédéral réduise le gaspillage et n'achète que les biens et services les plus verts et les plus efficaces.

Recommandation 5

Le gouvernement du Canada devrait accroître considérablement le financement d'Environnement Canada, des universités, et des autres institutions scientifiques, afin qu'ils puissent reprendre ou entreprendre des travaux essentiels de recherche et de suivi en environnement à long terme qui serviront à documenter la politique canadienne du développement durable.

ANNEXE A :

Témoins entendus

Le 16 novembre 2004	**Environnement Canada :** L'honorable Stéphane Dion, C.P., député, ministre. **Bureau du vérificateur général du Canada :** Johanne Gélinas, commissaire à l'environnement et au développement durable; John Reed, directeur principal; Neil Maxwell, directeur principal; John Affleck, directeur principal; Richard Arseneault, directeur principal.
Le 2 décembre 2004	**Du Sierra Club du Canada :** Elizabeth May, directrice exécutive. **À titre personnel :** Professeur Glen Toner, École de politiques publiques et d'administration de l'Université Carleton.
Le 7 décembre 2004	**Ressources naturelles Canada :** L'honorable R. John Efford, C.P., député, ministre; George R.M. Anderson, sous-ministre; Howard Brown, sous-ministre adjoint, Secteur de la politique énergétique; Margaret McCuaig-Johnson, sous-ministre adjointe, Secteur de la technologie et des programmes énergétiques; Jan Boon, directeur général, Commission géologique du Canada (CGC) — Direction de la géologie sédimentaire et marine, Secteur des sciences de la terre; Richard Davies, gestionnaire, Bureau de la coordination et de l'information technique, Centre de la technologie et de l'énergie de CANMET, Secteur de l'énergie.
Le 3 février 2004	**Coalition du budget vert :** Pierre Sadik, responsable du programme.

Le 7 juin 2005	**Bureau du Conseil privé :** Alex Himelfarb, Greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet; Simon Kennedy, secrétaire adjoint du Cabinet, Politique du développement économique et régional.